

# Préambule

Résolution n°13/3a

## Préambule

*Résolution n°13/3a, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 7 avril 2013 à Stuttgart et reconduite par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 30 août 2020 à La Turballe et reconduite lors du Conseil d'administration dématérialisé du 6 juin 2023.*

**1** • La construction européenne est une œuvre inachevée, élaborée de façon résolument pragmatique. Les pères fondateurs avaient un projet cohérent à long terme. L'intégration économique devait, à terme, permettre l'intégration politique. Les Communautés européennes, puis l'Union européenne, devaient être les premières étapes pour parvenir à la constitution d'un Etat fédéral européen. Cette volonté s'est néanmoins perdue au fil du temps, laissant l'Union dans une incertitude dommageable. La crise économique, sociale, politique et identitaire actuelle ne doit pas être un frein au projet européen, mais une opportunité pour le relancer.

**2** • Le fonctionnement actuel de l'Union européenne ne permet pas de répondre efficacement aux enjeux auxquels nos sociétés sont, et seront, confrontées. En tant qu'organisation de jeunes, impliquée dans la construction de l'Europe, les Jeunes Européens - France appellent à la mise en place d'une Europe fédérale. Seul le transfert des compétences à une Union fédérale démocratique, dans le respect du principe de subsidiarité, permettra de faire de l'Europe un pôle fort, à même de répondre à la multitude d'enjeux dépassant les Etats.

**3** • Si cet objectif se doit d'être réalisé rapidement, tant il devient indispensable, les Jeunes Européens ont conscience de l'ampleur de cette tâche. Nous proposons donc une série de mesures concrètes pouvant être prises à court comme à long terme, afin de redynamiser le projet européen, et de lui redonner un sens. Bien évidemment, ce projet est appelé à être réalisé avec l'ensemble des citoyens de l'Union européenne. Cependant, les Jeunes Européens - France sont conscients que l'interdépendance est plus forte au sein de la zone euro ; aussi, notre projet, qui a vocation à s'adresser à la totalité des Etats membres, pourra être, dans un premier temps et pour des raisons d'efficacité, développé entre les Etats de la zone euro, qui font figure d'avant-garde de l'intégration.